



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 3 FEVRIER 2016 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU MONT PACCARD – DE LA FORET

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Michel STROPIANO, Marie Christine DAYVE, Véronique CLEVY, Marie Christine FAVRE.

Services municipaux : David PAGE, Joël JIGUET, Marc SIROP, Goulven NOUTARY

Monsieur le Maire évoque les dossiers en cours sur le secteur :

- Les travaux du chemin d'Anterne sont presque terminés, tous les réseaux ont été faits. La commune a payé l'entretien de ce chemin privé pendant des années, pour accéder à son réservoir d'eau. Cette situation sera régularisée avec son intégration dans la voirie publique.
- Projets à venir :
 - o Avril 2016 : début de la construction de l'hôtel sur la propriété DOUX, avec la création de deux niveaux de parking couverts privés sous le parking actuel.
 - o La Compagnie du Mont Blanc, avec le financement du Département à hauteur de 21 millions d'euros, continue son programme de réfection de la voie ferrée. Cet automne, les travaux concerneront la réfection de la voie du Fayet jusqu'au pont-levis.
 - o Réhabilitation du bâtiment de la gare. L'étage accueillera éventuellement des appartements pour des résidents permanents.
 - o Inauguration du télésiège des Mélèzes sur le domaine skiable du Prarion.
- Une pollution de l'eau est repérée dans le quartier depuis trois années : Elle concerne le trop-plein de la source au-dessus du « chalet aux princes », où une pollution aux hydrocarbures est repérée régulièrement en janvier. Ce trop-plein se rejetant dans le milieu naturel il est important d'agir rapidement. L'alimentation en eau potable n'est pas concernée. La police de l'eau (ONEMA) en est informée et de nombreuses investigations ont déjà été faites dans le secteur de la rue du Mont Lachat et du chemin des fées : recherche de fuites sur les cuves à fuel, sur les circuits de chauffage, etc. Un questionnaire sera adressé à tous les résidents du coteau pour connaître leur type de chauffage, leur type de rejet en assainissement, le raccordement des eaux pluviales, le type d'alimentation en eau potable.
- Le réservoir d'Anterne est en service, avec une capacité de 600 m³. Il permet de venir en soutien du réservoir du poirier, et à terme de l'ensemble de réseau d'eau de la commune.
- PGHM : afin de financer le projet de construction de logements de gendarmes supplémentaires, l'Etat envisageait de vendre des terrains pour du logement en accession à la propriété et en locatif. Mais le Ministère de l'intérieur s'y oppose pour l'instant.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

- Révision du PLU :
 - Le PLU réalisé en 2006 permettait de garantir l'équilibre du territoire
 - Obligation de mise en conformité avec les lois Grenelle II, Alur et Macron visant à densifier les constructions et à limiter l'étalement urbain et à reconsidérer les zones d'urbanisation futures en fonction du développement démographique. A ce sujet, Monsieur le Maire attire l'attention du public sur l'évolution à venir de la fiscalité des terrains constructibles.
 - Des règles spécifiques seront prévues dans le règlement du PLU, pour répondre à la suppression de règles limitant la surface ou le volume des constructions.
 - La procédure de révision se poursuit : l'enquête publique se tiendra cet été.
- Ancienne colonie de vacances du Crédit Lyonnais.
Les anciens propriétaires ont décidé de vendre ce bien pour réaliser des appartements. La Commune ne dispose d'aucun moyen pour s'y opposer : chaque propriétaire est dans son droit de vendre son bien. Cette nouvelle destination risque d'amener du trafic de véhicules supplémentaire avec des usagers peu habitués aux routes de montagne.
- Enfouissement des lignes électriques : la Commune investit chaque année 150.000 € pour ces travaux. Le chemin d'Anterne a été concerné, et le programme se poursuit au fur et à mesure.
- La barrière en bas du chemin des fées sera confortée.

Echanges avec le public :

- Cheminement piéton protégé rue du Mont Lachat : proposition d'enlever une chaîne sur deux car les piétons ont des difficultés à se croiser.
- Renforcer le balisage pour accéder au chemin des fées.
- Passage du roc : le sens interdit (dans les deux sens au milieu de la voie) n'est pas respecté. En concertation avec les services de secours, il est prévu de barrer cette partie avec une barrière amovible et une chicane.
- Temple protestant endommagé l'automne dernier par un accident. Des travaux de rénovation seront engagés.
- Jardin du Temple : cet endroit est souvent occupé le soir par des jeunes gens.
- Stationnement du gîte des Cristaux quelquefois gênant
- Emplacement du point de collecte des déchets, près du PGHM, peu pratique d'accès. Monsieur le Maire précise que cet emplacement est implanté sur du terrain de l'État, avec une convention d'autorisation précaire.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

- Questionner le PGHM pour obtenir une autorisation de stationner des véhicules des riverains, sur la plateforme supérieure, quand la route est impraticable l'hiver.
- Projet de feu clignotant au pont-levis, pour avertir du passage du train. Monsieur le Maire indique que lors de la rénovation des voies, un système de sécurité sera mis en place. Un point sera fait à ce sujet avec la Compagnie du Mont-Blanc.
- Rappeler aux propriétaires de terrains leur obligation de tailler les haies en bordure de route.
- La haie du PGHM est envahie par la « Renouée du Japon ». Indiquer au public la conduite à tenir face à l'invasion de cette plante (magazine municipal, déchetterie), et prévoir une campagne de repérage.
- Présence d'un ancien dépôt de déchets, derrière le bâtiment du Crédit Lyonnais. Le propriétaire du terrain concerné sera averti par la Mairie.

La séance est levée à 21h00 et le public est invité à partager le verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller Départemental du Canton
du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

